

Fillièremag'

N°1 Décembre 2017



Mobilité



Vivre
ensemble



Innovation

Démocratie
participative



Attractivité
économique



Environnement



Imaginons le territoire de demain...



page 14

ZOOM SUR

Le projet
de territoire

page 20

ENFANCE, JEUNESSE

Evolution
des services

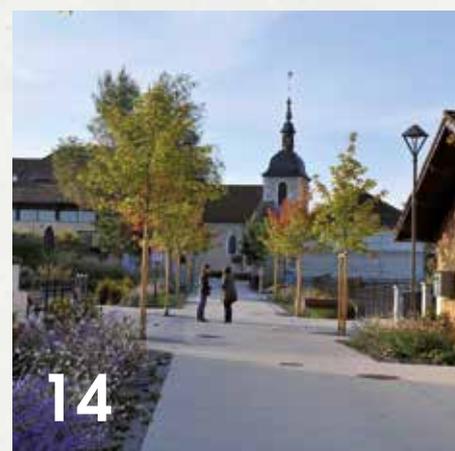
page 31

AGENDA

Tous les événements
du 1^{er} semestre

Sommaire

L'édito.....	page 3
La commune.....	page 4
Infos pratiques.....	page 6
Travaux.....	page 8
Finances.....	page 10
Aménagement.....	page 12
Economie, tourisme.....	page 13
Projet de territoire.....	page 14
Environnement.....	page 16
Vie associative en images.....	pages 18 et 28
Enfance, jeunesse, scolaire.....	page 20
Action sociale.....	page 24
Culture sports.....	page 26
La commune et le Grand Annecy.....	page 30
Agenda.....	page 31



Responsable de la publication : Christian ANSELME, maire
Rédaction : service communication, commission communication
Conception graphique : globule VERTE
Photos : Jpeg Club Photo, , Noëlle BERNARD-GRANGER,
Serge BOCQUET, Bernard CONVERS, Virginie VERDAN
Impression et distribution : Abrasax



16



20



24



27



Le bulletin municipal de juin m'avait offert l'occasion de dresser l'état des lieux de notre commune après 5 mois d'existence. Où en sommes-nous à la veille du premier anniversaire ?

Mettre en ordre de marche notre nouvelle collectivité n'a pas été chose facile : l'étendue du territoire, les modes de fonctionnement différents des 5 anciennes communes, la répartition des tâches entre communes déléguées et commune nouvelle ont nécessité de nombreux ajustements pour parvenir à la gestion la plus efficace possible. Le regroupement des services administratifs en un lieu unique et l'investissement de l'ensemble des agents et des élus ont permis de régler nombre de problèmes. Certes, tout n'est pas encore parfait et il faudra encore un peu de temps pour relever l'ensemble des défis liés à la fusion.

Autre chantier important engagé, celui de l'harmonisation tarifaire et fiscale (fixation de taux uniques pour les différentes taxes communales). Forcément, ces opérations, imposées par la loi, ont été favorables à certains ménages, défavorables à d'autres et ont généré un certain mécontentement que je comprends.

Ces difficultés, somme toute légitimes, ne doivent pas occulter l'important travail effectué et les nombreux apports positifs dus à ce regroupement. Les subventions obtenues, les renégociations de nombreux contrats et notre excellente situation financière ont permis le lancement de travaux conséquents sur l'ensemble du territoire, de maintenir les services offerts jusqu'à la fin de l'année 2016 par la CCPF (Relais pour les assistantes maternelles, Centres de loisirs pour les enfants et les jeunes), de continuer à organiser les manifestations "intercommunales" (Cross de la Fillière, cérémonie du 18 Juin, épreuve cycliste "Salève - Bornes - Glières") et de développer une politique associative ambitieuse.

Les apports du Grand Annecy commencent également à se faire sentir : notre territoire va bénéficier dans les prochains mois de nombreuses actions conduites et financées par la Communauté d'agglomération.

Alors que l'étau ne cesse de se resserrer sur les collectivités qui doivent faire face à la fois à de nouvelles obligations (l'établissement des cartes d'identité, la lutte contre les inondations) et à une baisse des dotations, nous constatons chaque jour que le chemin que nous avons choisi d'emprunter était le seul possible.

En 2018, 2 objectifs se détachent : renforcer notre commune nouvelle, offrir à tous les habitants des services identiques et de qualité et construire un projet de territoire partagé. Nous avons en effet fait le choix de bâtir avec vous un programme d'actions pour la prochaine décennie. Le travail consistera à cerner les besoins de notre commune ainsi que les enjeux liés aux nombreuses mutations en cours, qu'elles soient démographiques, économiques, environnementales ou sociales et à définir les actions à mener en les priorisant. Votre participation est indispensable et je compte sur votre mobilisation pour faire de ce moment de démocratie participative une vraie réussite.

Cette nouvelle année sera également marquée par un moment très fort : le passage du Tour de France en juillet va mettre en valeur notre belle commune de Fillière aux yeux du monde entier. A nous de profiter de cette opportunité inespérée pour dynamiser notre offre touristique et renforcer notre attractivité.

Dans l'attente de vous rencontrer lors des différents rendez-vous qui émailleront les prochains mois, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Christian ANSELME, maire de Fillière

Retour sur la création de la commune !

Le 1^{er} janvier 2017, les cinq communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières ont fusionné en une commune unique : Fillière.

Cette histoire a commencé fin 2014, lorsque le projet de loi Nôtre et les dispositions spéciales de l'Etat ont incité les communes à fusionner. Notre projet initial de fusion sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Pays de Fillière n'a pas pu aboutir malgré les nombreux mois de réunions, discussions, et le référendum du 11 octobre 2015.

Nous avons néanmoins pris la décision de nous réunir entre les cinq communes nommées ci-dessus. Cette décision s'inscrit dans un contexte de travail commun entre les communes au sein de l'ancienne communauté de communes du Pays de Fillière, initié depuis de nombreuses années par les élus successifs.

Naves-Parmelan souhaitait également participer, malheureusement la commune ne possédant pas de frontières limitrophes avec notre périmètre, elle n'a pu rejoindre notre groupe.

D'autres communes du département ont également fusionné (Annecy, Epagny-Metz-Tessy, Faverges-Seythenex, Talloires-Montmin).

Conjointement à cette fusion, l'ancienne communauté de communes a rejoint la communauté d'Agglomération du Grand Annecy également au 1^{er} janvier 2017.

Le territoire

La commune de Fillière présente une superficie de 119 km². Elle est la deuxième commune la plus étendue du département après Chamonix-Mont-Blanc et la plus étendue de l'agglomération du Grand Annecy. Elle est constituée de cinq bourgs principaux (les anciens chefs-lieux des communes historiques) dispersés sur le territoire ainsi que de nombreux hameaux de tailles variables.



Un nouveau logo pour la commune et ses habitants



Après plusieurs mois de réflexion, la commune de Fillière a choisi sa nouvelle identité graphique.

Le souhait était d'aller vers un logo dynamique qui reflète notre territoire (l'eau, la montagne, la nature) sans oublier pour autant l'histoire, le patrimoine ainsi que les hommes et femmes qui ont permis le regroupement de nos cinq communes.

Lors de l'atelier participatif de novembre 2016, ces mots et qualificatifs avaient été suggérés par les habitants pour évoquer leur commune.

La commune a confié le travail de création à une graphiste indépendante annécienne dont l'entreprise s'appelle "Globule Verte" (www.globuleverte.fr).

Nos cinq communes et leurs habitants sont représentés par des points de différentes tailles et de couleurs distinctes, non pas pour mettre en valeur une commune plus qu'une autre, mais pour montrer la vitalité qui nous unit et nous rassemble.

Le choix s'est donc porté sur ce logo avec l'idée de pouvoir changer le nom lorsque la commune pourra officiellement s'appeler Val-Glières.

Installation des services administratifs

Depuis le mois de juin, les services de la commune de Fillière vous accueillent au 300 rue des Fleuries, Thorens-Glières 74570 Fillière.

La commune a en effet récupéré l'ancien bâtiment de la Communauté de Communes du Pays de Fillière. Des aménagements intérieurs ont été réalisés en régie afin d'adapter l'accueil de 27 agents et de maintenir la présence de 3 agents du Grand Annecy.

Ce premier semestre, nous avons rencontré des difficultés à répondre aux appels téléphoniques à l'accueil de la mairie de Fillière. Afin de solutionner au plus

vite les problèmes, un nouveau système de téléphonie sera mis en place à la fin de cette année. Ce système offrira de nouvelles fonctionnalités : possibilité d'avoir plusieurs messages d'attente, nombre de communications simultanées plus important...

Il fait partie de la refonte du système d'informations de la commune. Une nouvelle infrastructure va être également déployée dès la fin de cette année. Elle répondra aux



exigences actuelles de sécurité d'accès et de données et permettra d'anticiper toutes les nouvelles demandes de dématérialisation des documents administratifs.

Une personne dédiée à ce système d'information est en cours de recrutement pour assurer son déploiement et son fonctionnement en lien direct avec le prestataire informatique.

Zoom sur le service Ressources Humaines (RH)

Composé de 3 agents, le service RH est un service dit "support" de la collectivité, c'est-à-dire qu'il n'est pas en lien direct avec la population.

Cependant, à travers l'ensemble de ses missions, il concourt à la qualité et à l'efficacité du service offert au public.

Environ 130 agents sont gérés chaque mois par le service (dont près de la moitié sont affectés aux secteurs scolaire, périscolaire, enfance et jeunesse), représentant plus de 250 situations sur l'année (chaque nouveau contrat correspond à une situation).

Les offres d'emploi peuvent être consultées au fur et à mesure de leur parution sur le site internet de la commune (page d'accueil sous l'agenda/ Offres d'emploi)

Principales missions :

- Gestion administrative du personnel (paie, carrière, congés, absences maladie, discipline, retraite)
- Gestion des effectifs (recrutements, remplacements)
- Gestion de la formation des agents (actualisation et développement des compétences)
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (fiches de fonctions,

fiches de poste, évaluation des compétences, répertoire des métiers et des compétences, scénarios d'évolution des services)

- Prévention des risques au travail, hygiène et sécurité
- Organisation des instances paritaires internes liées au dépassement du seuil des 50 agents (élections professionnelles, installation et gestion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- Régulation des relations sociales
- Communication interne
- Suivi de la masse salariale
- Gestion des contentieux

Soyez vigilants !



Le dispositif ©Voisins Vigilants et Solidaires est actif sur tout le périmètre de la commune de Fillière depuis le printemps. Nous sommes plus de 260 voisins vigilants inscrits, en majorité sur la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue. Celle-ci étant en avance sur le déploiement en ayant mis en place le dispositif dès le 1^{er} juillet 2015.

La commune recherche des référents pour animer les communautés présentes ou à créer dans les autres communes déléguées. Le référent est l'animateur de la communauté, il aide et invite les personnes à s'inscrire et est habilité à valider les nouvelles adhésions. Il est le relais entre le référent de la Mairie Vigilante et les membres de sa communauté.

Rejoignez-nous, l'inscription sur la plateforme, ainsi que son utilisation sont entièrement gratuites. Contactez le référent de la ©Mairie Vigilante et Solidaire : christophe.bertholio@commune-filliere.fr

Dans la continuité du dispositif ©Voisins Vigilants et Solidaires a été signé le 12 décembre un protocole de participation citoyenne entre la commune de Fillière, la gendarmerie et la préfecture de Haute-Savoie

Vous trouverez de plus amples explications sur la participation citoyenne, "devenir acteur de sa sécurité" sur le site officiel de la gendarmerie à l'adresse suivante : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Nos-conseils2/Pour-les-collectivites/Participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>

Où devez-vous vous rendre pour

vos documents administratifs ?

Les documents administratifs d'état civil : déclaration naissance, mariage, recensement citoyen... sont toujours délivrés par votre commune historique. Depuis début novembre, c'est également le cas pour les pactes civils de solidarité (Pacs). Les tribunaux d'instance n'ont donc plus cette compétence.

Pour les cartes d'identité et les passeports, seule la commune de Fillière est équipée du dispositif nécessaire à l'établissement de ces documents.

Il est indispensable de prendre rendez-vous auprès des agents d'accueil pour le recueil des demandes et la délivrance de vos documents au : 04 50 22 82 32.

Vous pourrez très prochainement prendre rendez-vous en ligne.

Attention ! A réception du premier sms, vous avez 3 mois maximum pour récupérer vos documents. Passé ce délai, ils sont détruits.

Quelle adresse devez-vous communiquer ?

Pour un bon acheminement de vos courriers, colis... vous devez communiquer votre adresse conformément à ce modèle :

Ligne 1 : Nom + Prénom

Monsieur Jean DUPONT

40 allée de la commune

Ligne 3 : nom de la commune déléguée

Les Ollières

74370 FILLIERE

Ligne 2 : n° et libellé de la voie

Ligne 4 : Code Postal 74370 pour Saint-Martin-Bellevue et Les Ollières / 74570 pour Aviernoz, Evires, Thorens-Glières) + FILLIERE

Où déposer vos déchets ?

L'accès aux déchetteries gérées désormais par le Grand Annecy est sectorisé pour en assurer le bon fonctionnement. Les habitants de Fillière doivent se rendre à la déchetterie des Ollières et à la plateforme de Villaz pour les végétaux uniquement. Pensez à vous munir de votre carte grise ou d'un justificatif de domicile lors de votre visite (des contrôles sont effectués à l'entrée du site).

La déchetterie d'Annecy-le-Vieux est également accessible aux particuliers du Pays de Fillière (bien vous munir d'un justificatif de domicile, carte grise ou carte d'identité, qui peut vous être demandé par le gardien).

Collecte de lunettes

En ce moment, le Grand Annecy met en place en partenariat avec l'Ordre de Malte France, des points de collecte de lunettes dans les 9 déchetteries de l'agglomération. Pensez-y !

*Déchetterie des Ollières Longchamp
74370 FILLIERE / Horaires sur le site du Grand Annecy (Valorisation des déchets / déchetteries)*

Les Ollières



HORAIRES D'ÉTÉ

du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14h-18h

Mardi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h

Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h



HORAIRES D'HIVER

du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 13h30-16h30

Mardi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

2018, la commune est concernée par le recensement de la population

Du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 va se dérouler l'enquête de recensement des habitants de la commune de Fillière.

Ce recensement est important pour la commune, de sa qualité dépendent le calcul de la population légale (mise à jour chaque année fin décembre) ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements du territoire.

Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants, et permet de réaliser d'importantes économies de moyens (en

2017, 54% de la population recensée a utilisé ce mode de réponse). La réponse via les questionnaires papier reste bien sûr possible pour les personnes qui le souhaitent.

Rendez-vous donc à partir de mi-janvier avec les agents recenseurs, qui passeront à votre domicile afin de vous donner tous les renseignements utiles ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de l'enquête.

www.le-recensement-et-moi.fr



Les services que vous devez contacter pour vos autres démarches



LE RELAIS TERRITORIAL DU GRAND ANNECY

(locaux de la mairie)
Pour tous renseignements relatifs aux transports scolaires, à l'environnement et aux personnes âgées, vous pouvez contacter le relais.
Tél. 04 50 22 43 80
relaisfilliere@grandannecy.fr

Vous pouvez joindre également les services suivants :

EAU
Accueil - Abonnement- Facturation
Direction de l'eau potable
46, avenue des Îles
74000 Annecy
Tél. 04 50 33 89 30
Fax. 04 50 51 81 55
eau@grandannecy.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF SILA
(Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)
7, rue des Terrasses
BP 39
74 962 Cran-Gevrier Cedex
Tél. 04 50 66 77 77
sila@sila.fr

OBLIGATION de déclaration en mairie de meublé de tourisme et chambre d'hôtes

Vous êtes propriétaires de meublés de tourisme, chambres meublées ou chambres d'hôtes ? Vous devez le déclarer à la mairie de la commune où est situé le logement.

Comment faire ?

Remplissez les imprimés Cerfa (n°14004*02 / n°13566*02) téléchargeables sur www.service-public.fr, et envoyer ou déposer le formulaire rempli à la mairie de Fillière. Un récépissé signé par l'élu responsable vous sera retourné comme accusé de réception. En l'absence

de déclaration, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Et la taxe de séjour ?

Le territoire du Grand Annecy a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire. En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amené à percevoir le produit de

la taxe de séjour. Cette recette est destinée à favoriser la fréquentation touristique du territoire et les actions de protection et de gestion des espaces naturels.

Pour déclarer votre taxe, rendez-vous sur la plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour du territoire du Grand Annecy www.grandannecy.taxesejour.fr

Les travaux déjà réalisés

Fibre optique

Afin de garantir la mise en place de la fibre optique sur la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue, un nœud de raccordement optique (NRO) est mis en place et géré par le Syane.

La fibre optique chez vous ?

Tutor Haute-Savoie déploie et commercialise auprès des opérateurs de

télécommunications l'accès au réseau public fibre optique du SYANE et assure son exploitation en conformité avec leurs attentes.

La page dédiée aux particuliers est accessible via l'adresse suivante : www.covage.com/fibre-haute-savoie

Concernant le Syane, la dernière mise à jour des cartes datée du 18 septembre 2017 est consultable à l'adresse suivante : <http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane/vous-etes-un-particulier/>

Pour en savoir plus sur le réseau public fibre optique du Syane ? Contactez Olivier Soulas Tél.04 50 33 50 60 - info@syane.fr

"J'alerte l'Arcep"

L'ARCEP (Autorité de Réglementation des Communications Electroniques et des Postes) lance la plateforme grand public et citoyenne "J'alerte l'Arcep"

Cette plateforme permet aux particuliers, entreprises et collectivités/élus d'alerter des dysfonctionnements qu'ils rencontrent dans leurs relations avec les opérateurs fixes, mobiles, internet et postaux. Cette plateforme est accessible via l'adresse suivante : jalerte.arcep.fr

A quoi ça sert ?

> pour vous :

Alerter l'Arcep, c'est faire peser votre expérience d'utilisateur dans la régulation du marché par l'Etat, pour inciter les opérateurs à améliorer leurs services et à développer leurs réseaux. C'est aussi obtenir des conseils adaptés à votre situation, à l'issue de votre parcours sur la plateforme d'alerte.

> pour l'Arcep :

Recueillir vos alertes permet à l'Arcep de suivre en temps réel les difficultés rencontrées par les utilisateurs, d'identifier les dysfonctionnements, et de pouvoir mesurer leur ampleur par le nombre d'alertes déposées. Elle peut ainsi, être plus efficace dans ses actions de régulation.

Pour comparer les opérateurs mobiles, vous pouvez utiliser le site monreseau-mobile.fr, l'outil cartographique de l'Arcep, qui vous apporte une information sur mesure.



Rénovation du bâtiment de la Poste à Thorens-Glières

Des travaux de rénovation de 5 appartements avec une salle de service au public ont été réalisés à Thorens-Glières pour un montant de 861 267,17 € HT

Subventions :

- Crédit Parlementaire : M. Loïc Hervé, Sénateur Haute-Savoie 8 000 €
- Conseil Départemental : 100 000 €
- Préfecture : travaux d'intérêt général 8 000 €
- Préfecture : dotation équipement territoires ruraux 193 140 €
- Syane : 70 000 €

Entretien de la voirie

• A Aviernoz

Renforcement et reprise des déformations sur 3 voies communales.
Montant des travaux : 90 000 € TTC

• A Evires

Renforcement, reprise des déformations sur la voie nommée Chemin de Chez Venant
Montant des travaux : 37 000 €



Téléski de Montpiton à Thorens-Glières

Les questions de sécurité et de réglementation n'ayant pu être réglées, le téléski de Montpiton ne fonctionnera pas durant la saison d'hiver 2017/2018.

Merci pour votre compréhension.

Les travaux en cours

Agrandissement des écoles des Ollières et Saint-Martin-Bellevue

Construction de bâtiments modulaires pour un montant de 140 000 € TTC.



Sécurisation de l'arrêt de cars et du chef-lieu des Ollières

Aménagement de trottoirs, d'un dispositif de ralentissement des véhicules type "écluse" sur la RD174 Route du Praz
Montant des travaux : 143 100 €



Les travaux à venir...



Salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue



Carrefour giratoire Le Chaumet, à Evires

Salle polyvalente de Saint-Martin-Bellevue

Afin de remettre aux normes les locaux et de mettre en cohérence les besoins de la commune déléguée avec la forte augmentation démographique, des travaux de restructuration de la salle périscolaire et de la cantine sont lancés pour un montant de 2 500 000 € TTC.

Amélioration de la sécurité des riverains et des usagers

Aménagement de la RD5 "la Fruitière / le Vuaz" (commune déléguée d'Aviernoz et Thorens-Glières)

Afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers sur la RD5 La Fruitière / Le Vuaz, des travaux de création de trottoirs

et un carrefour giratoire sont programmés.
Montant des travaux : 1 265 000 € TTC.

Réalisation d'un carrefour giratoire au "Chaumet" (commune déléguée d'Evires)
Aménagement du carrefour RD27 / RD278 "Le Chaumet".
Montant des travaux : 950 000 €

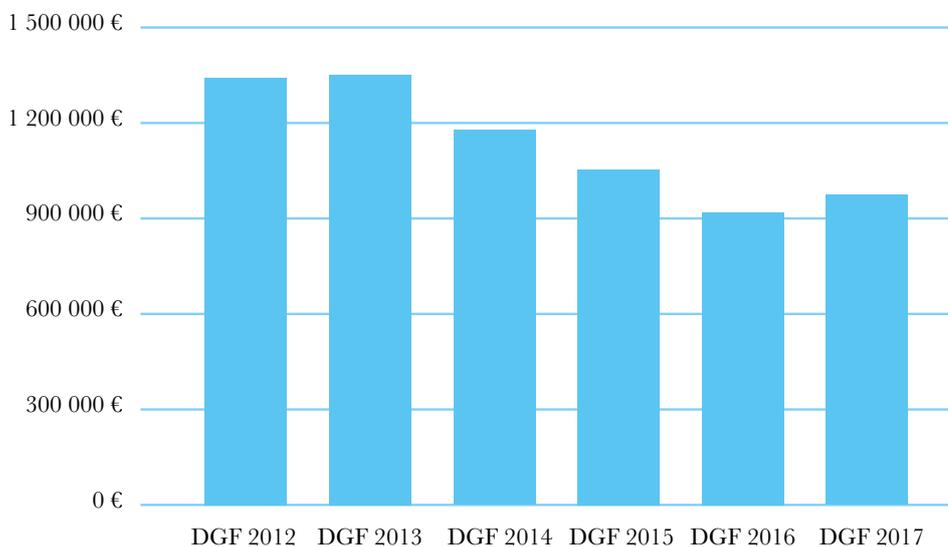
Une gestion financière saine

Le 12 février prochain, le conseil municipal votera le budget primitif 2018. Si Fillière est dans un contexte budgétaire et financier extrêmement contraint, du fait des baisses drastiques des dotations de l'état, la situation financière de la collectivité est saine grâce à une gestion très rigoureuse et maîtrisée des dépenses. L'équipe municipale poursuit donc son action pour préserver le dynamisme et la qualité des services.

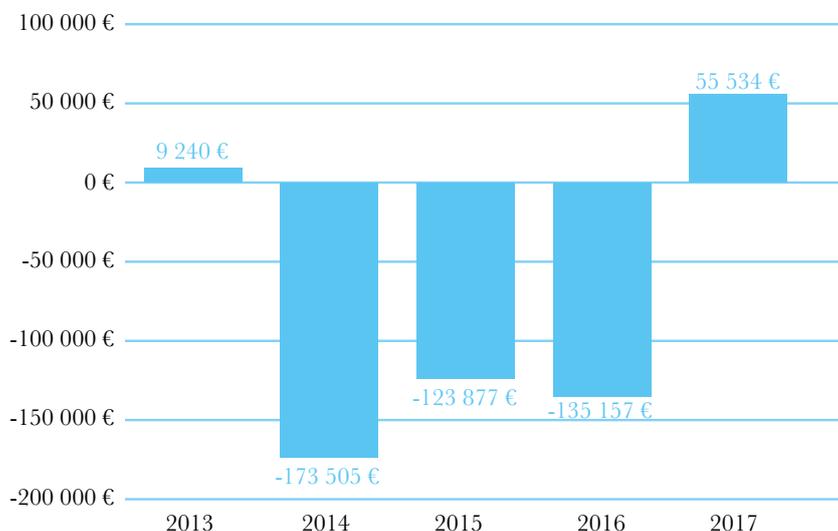
Alors que plus de 70% des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales, celles-ci se trouvent confrontées à une baisse historique des dotations de l'Etat. Pour Fillière, cela représente une perte de **432 539 € entre 2014 et 2016**.

Toutefois le regroupement de nos 5 collectivités a permis d'enrayer cette spirale. Comme toutes les communes nouvelles, nous bénéficions d'un régime particulier : jusqu'en 2020, nos dotations ne baisseront plus. Mieux même, elles sont bonifiées de

5%. C'est pourquoi le montant attribué est passé de **918 990 €** en 2016 à **974 524 €** en 2017.



Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des 5 communes déléguées - FILLIERE



Evolution annuelle de la DGF

-432 539 €
de dotations de l'Etat
entre 2014 et 2016

Résultats
budgétaires 2016 :
+1 654 760 €

Développer notre capacité d'autofinancement :

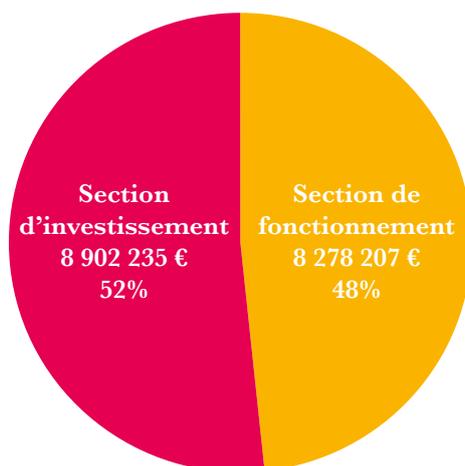
Les résultats budgétaires 2016 de nos 5 communes ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de 1 654 760 €. La capacité d'autofinancement est l'excédent issu de la section de fonctionnement (recettes - dépenses) qui peut être affecté à l'investissement courant ainsi qu'à une partie de nos dépenses réelles d'équipement.

Le budget

Le budget est composé :

- d'une section de fonctionnement où l'on retrouve les charges de personnel, les charges générales telles que l'entretien des bâtiments communaux, scolaires, associatifs ou de la voirie.
- d'une section d'investissement pour construire, développer les équipements de la commune.

Contenir les charges de fonctionnement est le challenge à relever, tout en améliorant la qualité de nos infrastructures et les services à la population. En 2017, nous avons donc conduit une gestion budgétaire stricte, à la recherche de la moindre économie et c'est dans ce même état d'esprit que nous préparons le budget 2018 : maîtrise des dépenses de fonctionnement, renégociation des contrats, optimisation et meilleure gestion des services...



Budget Fillière 2017 : 17 180 442 €

A titre d'exemple en matière d'assurance (avec certaines renégociations en 2016), le montant des contrats cumulés des 5 communes a été réduit de 43% en 2017.

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018/2020

Le premier débat du PPI 2018/2020 a été abordé lors du conseil municipal du 11 décembre 2017 et cela a permis d'échanger sur les priorités de la commune. Le plan pluriannuel d'investissement est un outil de planification. **Il devra présenter les projets que notre collectivité décide d'engager pour les trois années à venir.**

Sur le plan des investissements la priorité doit être donnée au projet d'écoles, à l'entretien de la voirie communale, à la rénovation des bâtiments communaux et au développement de nos différentes infrastructures (vote du PPI le 12 février 2018).

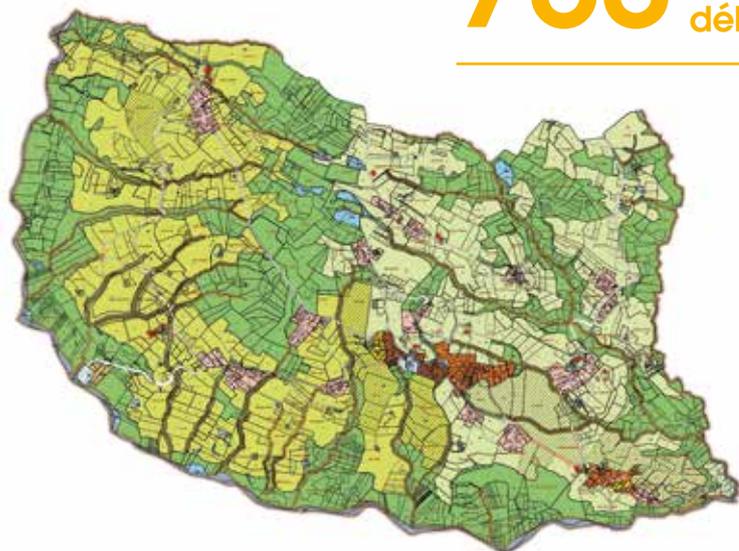
PROJETS EN COURS	MONTANT DES TRAVAUX	SUBVENTIONS OCTROYÉES
Salle polyvalente, bâtiment périscolaire de Saint-Martin-Bellevue	2 500 000 €	Dotation des Equipements des Territoires Ruraux Haute-Savoie : 316 374 € Conseil départemental 74 : 94 876 € Région Rhône-Alpes Auvergne : 300 000 € CAF 74 : en cours de validation
Rénovation du cinéma de Thorens-Glières	240 000 €	Centre national du cinéma : 30 000 € Conseil départemental 74 : 30 000 € Région Rhône-Alpes Auvergne : 40 000 € Participation cinéma : 50 000 €
Principaux travaux de voirie : Le Chaumet à Evires et Le Vuaz à Aviernois et Thorens-Glières	1 329 000 €	30 à 40 % pris en charge par le département
Rénovation du terrain multisports des Ollières	Etude en cours	Etat : 50 120 €
Rénovation du bâtiment "La Poste"	914 350 €	Syane : 70 000 € Région : 100 000 € DETR : 193 140 € CD 74 : 100 000 € Fonds parlementaires : 8 000 €
Bâtiments modulaires pour les écoles de Saint-Martin-Bellevue et les Ollières	120 000 €	Dossiers en cours
Terrain de football	800 000 €	Région : 150 000 € Conseil Départemental 74 : 100 000 € Participation du club : 50 000 € Dossier Fonds d'Aide au Football Amateur : en cours d'attribution

Tableau non exhaustif, à titre d'exemple

Un territoire sous-tension

Difficile d'aborder l'urbanisme de façon sereine, tant le sujet est emprunt de règles et d'autorisations qui échappent à bon nombre d'entre-nous, et qui conditionnent des projets qui touchent à l'affectif et répondent aux besoins vitaux de logements pour toutes les tranches de notre population.

753 dossiers traités
depuis le
début 2017



Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée des Ollières

La croissance démographique de notre département et son dynamisme économique en font un territoire attractif où il est désormais un luxe de pouvoir s'installer à moindre frais. L'un des principaux enjeux que nous devons relever sera de répondre aux nouvelles exigences induites par la loi SRU avec l'obligation de disposer en 2025 d'un minimum de 25% de logements sociaux sur l'ensemble de notre parc construit. A cette obligation se rajoute les objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien qui nous impose en fonction de notre rang, un seuil de production de logements à ne pas dépasser jusqu'en 2034. Mais il faudra aussi revenir à une gestion plus pragmatique de ces autorisations de constructions, dictée par la possibilité ou non d'assainir les extensions, et futurs projets sur la parcelle en l'absence d'assainissement collectif.

Ainsi, vous l'aurez compris, l'ensemble de ces règles vont considérablement impacter nos futurs documents d'urbanisme et nous contraindre à réduire nos précédentes ambitions. Cela concernera en premier lieu Evires qui devrait voir aboutir en 2018

sa procédure de révision du PLU, et ensuite Saint-Martin-Bellevue qui va reprendre en partie la rédaction de son Plan Local d'Urbanisme pour que ce dernier soit arrêté en 2019. Les autres communes déléguées sont dotées d'un document conforme aux attentes et réglementations en vigueur puisqu'arrêté depuis 2014, qui sera uniformisé lors de la future réalisation d'un PLU Intercommunal probablement sectorisé sur l'ancien périmètre de la CCPE.

Il est à noter que ces procédures sont menées sous la responsabilité du Grand Annecy qui a seul la compétence en matière de documents d'urbanisme.

La commune de Fillière a fait le choix de conserver la gestion et l'instruction des autorisations d'urbanisme et nous avons depuis le début de cette année constaté un bon nombre de constructions et de réalisations illégales (clôtures, ouvertures, modifications de façades, rénovations de toiture, enrochements, murs de soutènement...). Il est bon de rappeler que tout aménagement est susceptible d'être soumis à autorisation et qu'il est

de ce fait préférable de se renseigner auprès de nos services avant d'engager des travaux. A défaut d'autorisation, nous établirons systématiquement un procès verbal d'infraction au code de l'urbanisme qui sera transmis sans délais au Procureur de la République, et copie à la Direction Départementale des Territoires. L'objectif est de permettre la régularisation si cela est possible, avant la répression, et au cas où la construction n'est pas régularisable, la démolition devra être envisagée.

Depuis le début de cette année le service urbanisme a traité 753 dossiers dont 317 certificats d'urbanisme informatifs ; 22 certificats d'urbanisme opérationnels ; 200 déclarations préalables ; 5 permis d'aménager et 126 permis de construire. Ce travail consiste à vérifier le respect des règles d'urbanisme du projet par rapport à sa zone d'implantation, à s'assurer de la possibilité de se raccorder aux différents réseaux, à prescrire un certains nombre d'obligations en fonction du zonage, et à informer les pétitionnaires. Tout cela demande une attention particulière et la nécessité d'un suivi sans interruption intempestive. C'est pourquoi, un dossier ne peut être traité que si il est complet dans le respect des délais impartis, et, c'est la raison du choix de n'ouvrir le service au public que partiellement afin de répondre à l'ensemble de ces exigences. D'autres informations sont disponibles dans l'onglet "Service Urbanisme" du site internet.

**Les Plans Locaux d'Urbanisme
sont consultables en ligne sur :**
www.commune-filliere.fr.

**Horaires d'ouverture
du service urbanisme
en mairie déléguée d'Evires**
Mardi 14h-17h30
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h30

Permanences téléphoniques
Mardi 8h30-12h et 14h-17h30
Mercredi 8h30-12h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h30

Connaissez-vous la commune ?

Population

Avec 9372 habitants au 1^{er} janvier 2016, la population de Fillière enregistre un fort dynamisme démographique en particulier sur la commune déléguée d'Aviernoz (+16%). Taux de densité : 73,8 hab/km². Notre population croît rapidement (+300 habitants en 2 ans). La pyramide des âges laisse apparaître une population jeune mais un départ massif des 25-40 ans, provoqué par la cherté des loyers et du prix des logements, ce qui annonce un inévitable vieillissement de celle-ci dans les années à venir. (Source INSEE)

Emploi

La nouvelle commune compte 1770 emplois concentrés principalement à l'ouest du territoire. La population active des 15-64 ans est de 52%. Le taux de demandeurs d'emplois est de 8% dont 25% de seniors. A cet effet, une antenne de la mission locale pour l'emploi sera mise en place début 2018 sur la commune nouvelle.

Tissu économique

Avec ses 538 établissements du champ marchand, le territoire de FILLIERE se caractérise par un fort dynamisme économique varié.

Aux 8 Zones Artisanales Economiques (compétences transférées au Grand Annecy) sur la commune viendront s'ajouter d'ici 2020/2022 deux autres ZAE des Sauts/Mercier et des Voisins (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)

Agriculture

Avec près de 120 km², la nouvelle commune est la plus étendue du Grand Annecy et la deuxième du département. Avec 52 km² de forêts, le taux de boisement de la commune dépasse les 40%.



Avec son fort enjeu transversal, l'activité agricole s'exerce sur 3800 hectares par 103 exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune nouvelle) La mise en place de circuits courts d'ici 2020 est en cours d'étude.

Tourisme

17 établissements implantés sur la commune proposent 270 lits touristiques. Un millier de visiteurs pendant l'été 2017 (Source OT Lac d'Annecy).

Beaucoup de nouveautés concernant la saison estivale 2017. Et pour une fois, le changement ne vient pas de nos visiteurs, excursionnistes mais de "l'intérieur" : en effet comme vous le savez l'ex-Pays de Fillière a désormais délégué sa compétence tourisme à l'agglomération du Grand Annecy. Ce changement majeur implique des remaniements profonds en terme d'organisation, de ressources humaines, de logistiques (approvisionnement des supports promotionnels) et enfin, cela ne vous aura pas échappé de locaux dédiés conformes aux normes d'accueil / sécurité du public. Ces aspects structurants n'apportent pas une plus-value immédiate sur la fréquentation touristique et la finalité économique

attendue. Il s'agit d'un pari sur l'avenir en comptant sur la complémentarité de la proximité (immédiate) d'Annecy, destination internationale qui doit apporter à très court-terme un effet levier à l'économie, la fréquentation touristique d'un territoire rural, qui apporte des qualités de séjours recherchées à proximité du bassin annécien. Nous pouvons aussi nous appuyer sur le 1er label national écotouristique de "Station Verte & Village de Neige" dont l'une de nos communes déléguées (Thorens-Glières) est labélisée.

Si vous attendiez une preuve de l'intérêt du rapprochement "institutionnel" de votre territoire à une nouvelle agglomération : l'annonce officielle du 17 octobre 2017 scelle le développement touristique à très court terme du territoire lié désormais à celui d'Annecy : l'accueil pour la première fois dans l'histoire de la longue épopée du Tour de France d'une étape au plateau des Glières. Étape dans un cadre intemporel où les paysages du plateau annoncent d'ores et déjà des retombées médiatiques prometteuses !



MHIKES : l'appli rando

Cette application permet de télécharger gratuitement des itinéraires dans différentes régions de France. Autour du lac d'Annecy, une quinzaine de randonnées sont disponibles, des plus hauts sommets à la vieille ville, en passant par la réserve naturelle du Bout du Lac. Un guidage au dénivelé précis qui fonctionne hors réseau et met à disposition des informations visuelles et sonores supplémentaires sur les éléments remarquables. Idéale aussi bien pour les petites sorties familiales que pour les grandes randonnées sportives !

Télécharger sur l'App Store ou Google Play (disponible aussi en anglais)

+ d'infos sur www.lac-annecy.com

Vers un projet de territoire

Notre commune de Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie !



Un projet pour le territoire : pourquoi ?

Si son profil est "rural", le territoire de la commune est soumis à de nombreuses mutations nécessitant que nous nous adaptions :

- Mutations sociales et démographiques
- Mutations économiques
- Mutations environnementales et climatiques
- Mutations financières et fiscales
- Mutations politiques (périmètre, compétences, rapports entre communes déléguées et commune nouvelle, entre commune nouvelle et intercommunalité)

L'enjeu est de mieux anticiper les mutations et adapter l'action communale et intercommunale notamment. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre du recul et d'établir un projet POUR le territoire.

Une démarche collective avant tout, et sur la durée

En associant les forces vives à cette démarche, les élus ont aussi souhaité faire du projet pour le territoire un objet partagé, proche des préoccupations des habitants en écho à leurs attentes et intégrant les mutations à l'œuvre.

Ce projet se veut "vivant", c'est-à-dire qu'il évoluera grâce à l'évaluation de nos politiques, à l'action des élus, au travail de proximité des agents du service public et à tous les acteurs qui participent à la construction de l'avenir de notre territoire.

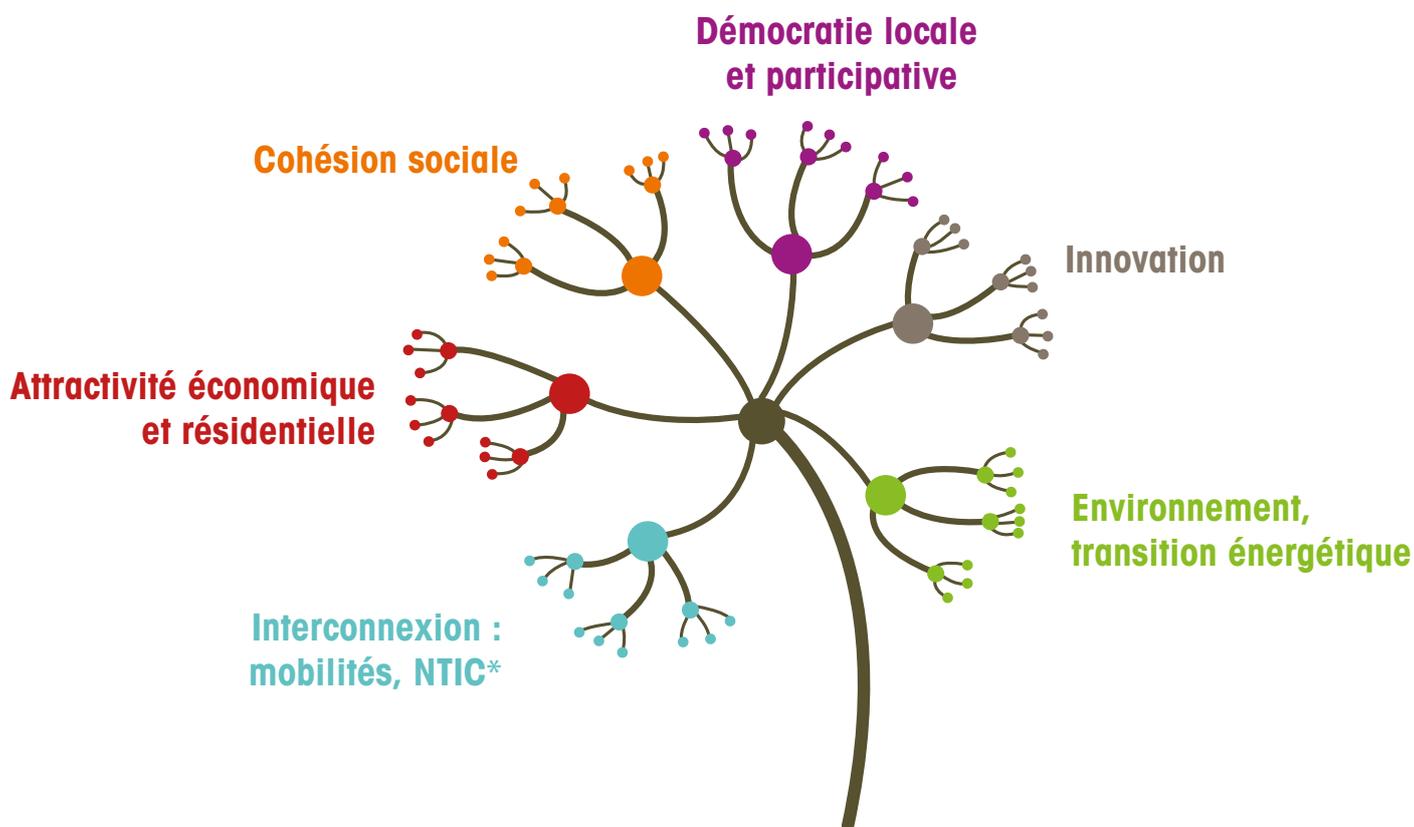
Pour faire quoi ?

Les secteurs visés en priorité sont liés aux compétences déléguées à la commune, mais pas seulement. Le projet pour le territoire peut être l'occasion de dépasser les seules compétences statutaires et de prendre en compte les problématiques du territoire dans son ensemble, en lien avec les territoires voisins afin de servir une dynamique de développement intégré.

6 principaux champs d'intervention

- Mieux relier le territoire à son environnement extérieur et en interne par les mobilités et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)
- Maîtriser l'attractivité économique (artisanat, commerces, agriculture...) et résidentielle,
- Favoriser le vivre ensemble
- Organiser des liens plus étroits entre démocratie représentative (les élus) et démocratie participative (les usagers, les habitants)
- Dynamiser le territoire par l'innovation
- Veiller à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement et au développement des énergies renouvelables

6 thématiques du projet de territoire



*Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

L'occasion d'un rendez-vous Citoyen !



Pour réfléchir à un destin commun et imaginer des scénarios futurs, la Commune associera divers acteurs dont la population à la réflexion et à la construction du projet de territoire.

Pour garantir son utilité, et assurer des réponses adaptées aux besoins, le projet de territoire proposera des formats divers d'information et de concertation :

- Information régulière sur l'avancement des travaux
- Mise en débat des enjeux identifiés pour les enrichir

“Lettre d'information”, “enquête en ligne”, “ateliers de concertation”, “réunions publiques”, “mise à disposition d'informations dans les communes déléguées” seront autant de moyens déployés pour consulter et concerter !

Les actions engagées en 2017

La gestion forestière

Dans le cadre de notre commune nouvelle, nous avons rencontré au premier trimestre l'Office National des Forêts afin de faire le point sur l'organisation et le fonctionnement pour la gestion de nos forêts communales.

Mr Denis Mejat*, responsable de l'unité territoriale d'Annecy et son équipe ont proposé de travailler avec un référent, Mr Brice Henriot et un suppléant, Mr Emmanuel Poncelet. L'objectif étant de privilégier un contact unique aux élus afin de mieux coordonner notre communication et le suivi des actions. Les agents en place qui assuraient les missions opérationnelles dans toutes les communes déléguées restent et sont répartis comme suit :

- Monsieur B. Henriot pour Thorens-Glières, forêt domaniale et Champ Laitier,
- Monsieur E. Poncelet pour Aviernoz, Evires et une partie des Glières,
- Monsieur O. Mercier pour Saint Martin Bellevue.

La forêt communale de Fillière regroupe l'ensemble des bois et forêts des communes déléguées et des CCAS. La superficie totale de notre forêt communale s'étend sur environ 1220 hectares dont 87% située sur Thorens-Glières.

Répartition en hectares



*Sur les Ollières, superficie de la forêt < 1ha

La majeure partie de cette forêt est soumise au régime forestier permettant ainsi à la commune de déléguer sa gestion à l'ONF.

Un document appelé "Aménagement forestier" est élaboré et se décompose en six grands axes :

- Analyse du milieu naturel
- Analyse des besoins économiques et sociaux
- Analyse de la gestion passée
- Synthèse et objectifs
- Programme d'actions sur le foncier, les coupes et les travaux
- Bilan économique et financier

Ce document, établi pour une durée de 20 ans, permet de mettre en œuvre des objectifs à court, moyen et long terme, de gérer nos espaces boisés et d'assurer un développement durable. Ainsi, nous récupérons un patrimoine transmis par nos aïeux et nous en assurons la transmission aux prochaines générations.

* Monsieur Mejat a depuis le 1^{er} septembre pris de nouvelles responsabilités sur un secteur plus grand en devenant responsable de l'unité territoriale "Bauges Lac du Bourget". Toute la commission Environnement, développement durable et l'ensemble des élus de Fillière le remercient pour son implication et la qualité des travaux effectués depuis 2008 et lui souhaitent la réussite dans ses nouvelles fonctions. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Debanizette Maxime qui remplace Mr Méjat

Travaux réalisés sur la commune en 2017

Travaux sylvicoles

Dégagement de plantations, trouées, nettoyage et dépressage des régénérations naturelles et des plantations sur plusieurs parcelles situées sur la commune déléguée de Thorens-Glières.

Travaux de maintenance

Entretiens, bornages parcellaires principalement sur la commune déléguée de Thorens-Glières

Travaux touristiques

Entretien des sentiers sur la montée au chalet de l'Anglettaz sur la commune déléguée d'Aviernoz

Travaux d'infrastructure

- Création et curage de renvois d'eau empierrés sur la route forestière de la Vuettaz et de la combe Arembeau à Thorens-Glières.
- Création d'une place de dépôt sur une parcelle du CCAS de Thorens-Glières.

Coupes de bois

- Ventes en bloc sur pieds, exploitations de bois façonnés et exploitations en ventes groupées
- Exploitation de chablis et épicéas scolytés
- Ces coupes de bois sont réparties sur les communes déléguées d'Evires et Thorens-Glières



Travaux route forestière



Le Grand Anancy sécurise votre réseau d'eau potable avec la construction d'un nouveau réservoir sur le plateau des Bornes



Réservoir d'eau en construction

Ce nouveau réservoir sécurisera l'alimentation en eau potable des communes de Fillière (communes déléguées de Thorens-Glières, Avierno, Evires, les Ollières et Saint-Martin-Bellevue), Groisy et Charvonnex.

D'une capacité de stockage de 1 500 m³, il sera alimenté par les trois sites de production d'eau potable du secteur : l'usine d'ultrafiltration de Pont de pierre (500 000 m³/an), le captage de la source de Sous Dine (50 000 m³/an) à Thorens-Glières et le forage de Dollay (500 000 m³/an) à Groisy.

Sa construction, d'une durée de 15 mois s'achèvera fin 2017. Elle s'accompagnera du renforcement de

conduites d'eau et de la rénovation de la station de pompage présente sur ce site.

Ce projet initié par le syndicat des Eaux de la Fillière a été repris au 1^{er} janvier 2017 par le Grand Anancy. Coût du projet : 1,35 M € HT avec des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

Caractéristiques techniques du réservoir

- 1 500 m³ d'eau potable stockée dans 2 cuves de 750 m³ (hauteur d'eau de 3,90 m) avec 1 chambre de vannes
- 4 000 m³ de terre évacuée pour le terrassement
- 400 m³ de béton
- 53,5 tonnes d'acier

CRIT'AIR : le certificat qualité de l'air, un acte citoyen pour favoriser les véhicules les moins polluants

La vignette Crit'Air ou le certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes.

C'est un autocollant rond qui correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques. Il est obligatoire seulement dans certaines zones. Il le sera bientôt à Anancy.

Qui est concerné ?

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

Pour les personnes disposant d'une connexion Internet et d'une carte

bancaire, il suffit de se rendre sur le www.certificat-air.gouv.fr et de cliquer sur "Demander son certificat".

Pour un envoi en France, son coût revient à 4,18 €. Il vous sera envoyé par voie postale à l'adresse figurant sur votre certificat d'immatriculation. Vérifiez que cette information est bien à jour.

Quel certificat pour votre véhicule ?

VIGNETTES CRIT'AIR

Tous les véhicules «zéro émission moteur»: 100% électrique et hydrogène	Essence et autres EURO 5 ET 6 A partir du 1 ^{er} janvier 2011	Essence et autres EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	Diesel EURO 5 ET 6 A partir du 1 ^{er} janvier 2011	Essence et autres EURO 2 ET 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	Diesel EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2005 inclus	Diesel EURO 2 ET 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus



Ski club

Les enfants du ski club Aviernoz les Ollières, lors des sorties du mercredi, à la Clusaz.



Année de la coopération à l'école de l'Alliance

Pressée de pommes avec le Comité Pom' : 340kg de fruits récoltés par les familles soit 120 litres de jus de pommes variées !



Club des Aînés des Ollières

Rencontre entre les Aînés et les primaires des Ollières.



Outil en main

L'épanouissement dans l'échange et la transmission entre deux générations.



Quelle vocation pour le Cercle d'Evires, aidez-nous !



Jpeg Photo Club de Saint-Martin-Bellevue

Un groupe passionné de photos en tous genres. Nous aimons particulièrement couvrir les événements de la commune ; ici le groupe "Vis Ta Voix" en concert à Saint-Martin-Bellevue. www.jpegphotoclub.fr



Marche en Fillière

Chaque semaine, toute l'année, 4 possibilités de marche et randonnée pour tous. + d'infos sur le blog : www.mefmarche.blogspot.fr



Denis et ses comédiens

dans un univers créatif et imaginaire (spectacles de mai et juin 2017 Groisy et Evires).



APE des Ollières

Vente de pizza de l'APE des Ollières, toujours un succès !

Petite enfance : quels structures et services d'accueil des plus petits ?

Notre nouvelle commune, de fait, en pleine mutation, a grandement besoin d'une attention particulière pour la petite enfance.



Un tissu dense d'assistants maternels existe sur notre commune et il d'autant plus structuré et accompagné depuis la création du Relais Assistants Maternels animé par Christine AXENSALVA, éducatrice de jeunes enfants.

Cette professionnelle est aussi à la disposition des parents et futurs parents pour tout conseil administratif.

Pour compléter, c'est aussi 3 crèches réparties sur les communes déléguées de Thorens-Glières, Saint-Martin-Bellevue et les Ollières et accessibles à tous les parents de Fillière dans la limite des places disponibles. Cela reste insuffisant en nombre de places, mais nous y travaillons tout en n'oubliant pas les baisses de subvention de l'Etat.

Les missions du RAM

Le Relais Itinérant, Assistants Maternels, Parents, Enfants est un service de la commune de Fillière. Il couvre les 5 communes de Fillière et est conventionné avec les communes de Villaz et de Nâves.

Cela représente 90 assistants maternels qui offrent 291 places sur le territoire. Le rôle du Relais est d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant au domicile de l'assistant maternel.

Pour cela, il vous offre un espace d'informations, d'accompagnements aussi bien

pour les familles que pour les assistants maternels (voir les horaires de permanences) et vous propose des Temps d'Accueil Collectif : temps d'éveil, d'animations et de rencontre pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent

Le service est aussi ouvert aux parents qui emploient une garde d'enfants à leur domicile.

**42 Assistants Maternels
111 enfants aux temps
d'accueil collectif**

Les multi-accueils

Pom d'happy

Les Ollières

16 places

Gérée par une association
(gestion parentale)

Les Marmotins

Saint-Martin-Bellevue

10 places

Gérée par l'ADMR Gros
Chêne-Viéran à Argonay

Les Ptiouts

Thorens-Glières

23 places

Gérée par une association
(gestion parentale)



L'un des projets de la crèche de Thorens-Glières en 2017 : achat d'un parc à hauteur pour accueillir les nourrissons en toute sécurité et sérénité

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 15h30

Mardi de 17h30 à 19h30

Jeudi de 16h30 à 18h30

Pour un accueil personnalisé : prendre RDV avec la responsable au préalable.

Service RAM

300, rue des Fleuries

74570 Thorens Glières

Tél. 04 50 22 45 43

ram@commune-filliere.fr

Assistantes maternelles, assistantes maternelles, rejoignez l'association "Ptigliou"

Les assistantes maternelles de Fillière se retrouvent chaque jeudi (matin) dans une salle mise à notre disposition par la commune pour des moments d'animation, de jeux et de partage pour le plaisir de chacun. Un planning d'activités est établi où, à tour de rôle, chacune s'implique dans différents thèmes et selon la période de l'année.

Le but de notre regroupement : le partage de ce beau métier d'accueil des enfants qui demande une présence constante et chaleureuse.

+ d'infos www.ptigliou.fr



Scolaire : évolution des services

Depuis la fusion de nos communes, la compétence petite enfance/jeunesse a été transférée à la commune de Fillière. En janvier 2017, les services de l'état nous ont accordé un délai supplémentaire pour uniformiser les services périscolaires.

Harmonisations des tarifs et des services périscolaires !

Aujourd'hui, nous sommes plus de 9 000 habitants, ce qui entraîne des obligations : à service égal, tarif égal. Dans un premier temps, la commission enfance jeunesse a réalisé un audit des pratiques et des dépenses /recettes périscolaires pour chacune des communes déléguées. Devant la disparité des tarifs, allant du simple au triple, les élus ont mis en place une grille tarifaire prenant en compte le quotient familial (consultable sur le site internet : www.commune-filliere.fr).

Ces tarifs harmonisés apportent plus d'égalité et plus d'équité. Ils suppriment les écarts existant entre les communes historiques. Malgré certaines hausses, toutes les familles bénéficient d'un avantage conséquent. La commune supporte en effet une part importante du coût réel du repas et des frais de garde. Par exemple, le tarif maximum appliqué aux familles pour la pause méridienne (repas + périscolaire) est de 5,32 € alors que le coût réel se situe entre 10,50 € et 11,50 €.

Afin d'harmoniser et de simplifier le fonctionnement et la gestion des différents sites périscolaires de la commune, un nouveau logiciel a été installé au cours de l'été 2017. Ce logiciel "AIGA" permet aux familles inscrites aux services périscolaires) qui obtiennent les identifiants et codes, d'accéder directement via un site internet

le "portail famille", aux plannings de réservation de leurs enfants (garderie, cantine et mercredis) et leur permet d'effectuer eux-mêmes les modifications éventuelles. Il est également possible de payer les factures en ligne, par carte bancaire. Un mail contenant les identifiants a été envoyé à toutes les familles de la commune de Fillière au courant des vacances de la Toussaint, en même temps que les factures du mois de septembre 2017.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service enfance jeunesse aux coordonnées suivantes :
tél. 04 50 22 82 38
secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr



**998 enfants
scolarisés en
maternelle et
élémentaire**

Réflexion sur les rythmes scolaires

En janvier 2013, Mr Vincent Peillon, alors ministre de l'Education, a mis en place la réforme des rythmes scolaires : 24 heures d'enseignements étalées sur 4,5 jours (réforme actuellement en place). Le gouvernement actuel s'est rapidement attelé à cette réforme qui a conduit le 27 juin 2017, à la veille des vacances scolaires,

à la publication du décret n°2017-1108 relatif aux dérogations à la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il était difficile voire impossible au moment de la sortie du décret de tout réorganiser. La rentrée de septembre ne s'organise pas uniquement en été, que ce soit pour la municipalité mais également pour les familles (certains contrats étaient déjà renouvelés, l'organisation du temps de travail pour certaines familles qui ont repris leur activité le mercredi...).

Il a donc été décidé "au moins pour la rentrée de septembre 2017" de continuer le rythme des quatre jours et demi. Pour nourrir cette réflexion la commune a adressé un questionnaire aux familles et enseignants.

80% des personnes qui ont répondu au questionnaire souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.

Cependant, la décision finale par le Conseil Municipal se fera en fonction de trois composantes :

- Résultat du questionnaire ;
- Avis des conseils d'école, de l'Inspection Académique ;
- Contraintes administratives, matérielles et financières de la Municipalité.

Pour toute modification de la semaine scolaire, la municipalité s'engage à mettre en place des accueils périscolaires ou extra-scolaires.

La rentrée scolaire vue par les enseignants et les enfants



Ouverture d'une nouvelle classe aux Ollières

Ouverture de classes aux Ollières, à Saint-Martin-Bellevue et à Thorens-Glières

« Aux Ollières, nous avons eu la chance au mois de septembre d'accueillir une 5^{ème} nouvelle classe. Elle a été confiée à Mme Demichel pour l'année. L'équipe municipale nous a installé tout le nécessaire (bureaux, tableau, armoire) dans la salle du conseil de la mairie en attendant la mise en place d'un bâtiment modulaire. Les travaux ont déjà commencé, nous espérons que les élèves l'intégreront à la rentrée de janvier. »

Aurélié Zanga

« A Saint-Martin-Bellevue, les effectifs sont en hausse et ont conduit à l'ouverture d'une classe en GS-CP. L'école maternelle accueille 108 enfants de la petite section à la grande section répartis sur 4 classes dont 10 élèves en GS-CP. L'école élémentaire accueille 171 enfants du CP au CM2 répartis sur 6 classes dont 12 élèves en GS-CP. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants et remercions Mme Bouvarel pour ces 18 années passées à l'école élémentaire tout en lui souhaitant une bonne continuation. »

Christelle Alesina

Rencontre artistique à l'école d'Evires

« Monsieur Dumond est un artiste peintre passionné du Maroc. Tous les ans, il invite un artiste marocain dans son "atelier Maure" à Evires et vient à l'école nous le présenter. Cette année, c'est Fatima Mellal qui est venue dans les classes. Elle nous a expliqué comment elle peint puis on a essayé de reproduire, à notre façon, ce que l'on percevait. Fatima est venue admirer tous nos dessins et on l'a remerciée pour ce moment passé avec elle. »

Les élèves de l'école d'Evires

Une belle rentrée pour les élèves d'Aviernoz

« Le 4 septembre 2017, c'est dans une ambiance conviviale que l'école primaire a accueilli ses 109 élèves répartis dans 4 classes :

- Claire Roturier et Elodie Waterreus : 11 PS + 17 MS
- Maude Russo et Elodie Waterreus : 15 GS + 9 CP
- Corinne Soullard et Elodie Waterreus : 13 CE1 + 13 CE2
- Franck Chauvin : 15 CMI + 16 CM2

La direction de l'école est assurée par Corinne Soullard déchargée de sa classe le jeudi. L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite une très belle année scolaire aux élèves ainsi qu'à leur famille. »

Corinne Soullard

A l'école maternelle publique de Thorens Glières, on compte 92 élèves répartis dans les 4 classes

- 23 PS dans la classe d'Isabelle Duret et de sa décharge de direction, Léa Ronot
- 10 PS et 13 MS dans la classe de Florence Linder
- 14 MS et 9 GS dans la classe de Pascale Moutin
- 14 MS et 9 GS dans la classe de Didier Bétemps, nouvel enseignant sur l'ouverture de classe de cette rentrée 2017.

Mais l'école maternelle, c'est aussi une équipe d'employées communales, les 3 ATSEM, Joëlle Caprini, Anne Martin et Dominique Corageoud auxquelles se joint Mersija Dzulbegovic pour le ménage de l'école, tous les soirs.

On peut encore citer les parents bénévoles qui œuvrent dans l'ombre :

- L'Association "les Mini Mômes" qui permet d'enrichir le quotidien des élèves par le financement de sorties, spectacles ou interventions répondant aux projets pédagogiques de l'école,
- les parents BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) qui permettent des temps en groupes restreints pour des activités autour du Livre.

A l'école publique élémentaire de Thorens, il y a 156 élèves, répartis dans six classes :

- 1 C.P. (24 élèves)
- 2 C.E.1- C.E.2 (25 et 26 élèves)
- 1 C.E.2 - C.M.1 (26 élèves)
- 1 C.M.1- C.M.2 (27 élèves)
- 1 C.M.2 (28 élèves)

« L'équipe enseignante a changé ces trois dernières années et depuis septembre 2016 nous avons une nouvelle directrice. » Eileen et Boris

« Comme chaque année, en octobre, nous sommes allés courir autour du stade de foot du Vuaz avec les écoles des Ollières, Groisy, Pringy, Charvonnex et Argonay (de la grande-section de maternelle au CM2). Nous avons bien préparé cette course et cela s'est bien passé. En plus, cette année, nous avons eu de la chance, il faisait beau ! »
Thaïs et Robin

« Les classes de CM1-CM2 et CM2 ont participé, en septembre, à Handisport, à Annecy. C'est une action qui vise à récolter des fonds pour les personnes qui ont un handicap. On a dû faire le plus possible de tours de stade car chaque tour réalisé rapportait 1 €. C'était super bien ! On était content d'y participer. Il y avait énormément de monde ! Et beaucoup de classes ! Nous avons poursuivi cette action en participant à une petite conférence/débat avec Gaël et Loïc qui sont venus à l'école nous parler de leur Handicap. » Yanis et Maya

« Au restaurant scolaire, nous poursuivons l'action "Zéro gaspil". Chaque enfant doit gaspiller le moins de nourriture possible. A la fin des repas, les restes sont pesés. Ainsi, chaque jour, nous pouvons voir nos progrès. Cela demande à chacun de faire des efforts. »

Erine, Matilda, Tom



Fabrication de jus de pommes

« Cet automne, après avoir pressé les pommes, nous avons mis le jus en bouteilles. Tout le monde a mis "la main à la pâte" ! L'après-midi, toutes les classes ont goûté le jus, c'était très bon ! L'argent récolté lors de la vente des bouteilles servira pour les sorties (ski de fond, cinéma, classe de découverte...). » Claire et Alexis



Les actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale de Fillière a été mis en place le 13 Février 2017. Il est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire de Fillière, Christian Anselme. Il comprend 8 membres élus et 8 membres nommés issus des associations à vocation sociale et des groupes sociaux des communes déléguées.

Le CCAS œuvre dans le domaine du logement et de l'aide sociale. Il mène des actions de solidarité.

Cette année 2017 a été l'occasion de faire un point avec les différents groupes sociaux des 5 communes déléguées. Des rencontres ont également eu lieu avec les différents acteurs sociaux (le Pôle médico-social, le CIAS du Grand Annecy, les bailleurs sociaux ...). Cela a permis de mieux cerner les besoins de notre territoire en matière d'action sociale et de logement (article plus détaillé dans le prochain numéro). A présent, un lieu d'information et d'orientation est ouvert à la mairie de Fillière, les lundi, mardi, jeudi, vendredi matin.

Nous avons ainsi orienté 36 personnes dans leur démarche, traité une quinzaine de dossiers d'aide sociale, participé à 12 commissions logement. Nous avons

suivi la rénovation de 2 appartements communaux à Thorens-Glières, installé 2 personnes âgées et 2 familles dans les logements communaux.



Douche à l'italienne avec mitigeur thermostatique, barre de maintien et siège



Cuisine moderne équipée de plaques vitrocéramiques et d'une hotte.



Nouveauté : action en faveur des enfants

Pour la première fois, à l'initiative du CCAS, et avec le soutien des enseignants, les classes de CM1-CM2 des 5 communes déléguées ont participé à une matinée de solidarité : ANNECY COURT POUR HANDISPORT, LE 27 SEPTEMBRE 2017

Les élèves ont totalisé tous ensemble 2 460 tours de stade, soit 984 kms parcourus par 188 élèves. Chaque kilomètre parcouru a permis de financer l'achat de matériel sportif pour l'association Handisport.



188 élèves
984 kms



Une journée conviviale pour 450 aînés

organisée et offerte par le CCAS avec l'aide des groupes sociaux

Dans les 5 communes déléguées de Fillière s'est tenu, comme chaque année, le repas avec les aînés, les élus communaux et les membres du CCAS.



19/02/2017 Les Ollières : les doyens du repas entourés de M. Anselme maire de Fillière et M. Piquot maire délégué des Ollières



8/10/2017 Thorens-Glières : Les doyens de cette journée, Mme Camille Hoylaerts 95 ans et M. Maxime Duret 96 ans. Monsieur Foray, 94 ans, accompagné de ses deux filles.



8/10/2017 Evires, Une belle fête !



21/10/2017 Les aînés de St Martin Belleou se sont retrouvés au restaurant « l'auberge des Ollières »



22/10/2017 Avierno, le doyen du repas : M. METRAL Théophile et la doyenne : Mme METRAL BOFFOD Renée

*Plaisir de se retrouver
de passer un bon moment
tous ensemble*

Les projets de réflexion de la commission sports, culture et manifestations pour les années à venir

La création d'un club omnisports, l'achat d'un véhicule pour les déplacements des différents compétiteurs, un pôle culturel et sportif... Ces projets ambitieux seront soumis bien évidemment aux capacités financières de la commune.

Une bibliothèque municipale unique en 2018

Les quatre bibliothèques municipales d'Aviernoz, des Ollières, d'Évires et de Saint-Martin-Bellevue ainsi que celle de Thorens-Glières rattachée à la MJC vont fusionner le 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle bibliothèque municipale à tarif unique aura cinq antennes sur nos communes déléguées afin de préserver un service de proximité. La mise en place devrait se faire progressivement au cours de l'année 2018, avec l'installation d'un nouveau logiciel de gestion commun et d'un site internet spécifique aux bibliothèques, avec possibilité de réserver en ligne.

Ce changement important devrait diversifier l'offre et fluidifier les échanges même si les bibliothèques travaillent déjà ensemble depuis de nombreuses années sur des animations communes, notamment

avec Livr'Evasion depuis 12 ans, qui lie les neuf bibliothèques de l'ex Pays de Fillière.

Chaque bibliothèque de "Fillière" propose des animations diverses et variées autour de la Lecture : AITerre ado à Thorens (10^{ème} édition cette année), Lettre frontières à St Martin, Nuit de la lecture à Aviernoz, Prix Rosine Perrier à Thorens, etc.

1100 lecteurs pour Fillière

Les bibliothèques sont animées par des bénévoles qui vous accueillent, pour un moment convivial et reposant de lecture, de rencontre, d'échange... Un grand MERCI à toutes celles et ceux qui font vivre ces bibliothèques ainsi qu'à

Sylvie Housiaux, salariée à mi-temps à la Bibliothèque de Saint-Martin-Bellevue, à qui nous souhaitons une future et belle retraite !

Nous tenons également à remercier très sincèrement et chaleureusement la MJC de la Fillière pour son engagement pris depuis plus de 40 ans à soutenir sa bibliothèque et la lecture publique à Thorens, ainsi que les nombreux bénévoles qui ont donné tant depuis les débuts ! Nous souhaitons que cette belle synergie avec toutes les actions de la MJC de Fillière, notamment culturelles, reste de mise en y tissant un vrai partenariat.

Horaires et renseignements Bibliothèques :
www.commune-filliere.fr

"Lire nuit gravement à la bêtise"



**Jusqu'au 30 mars 2018,
place à la 10^{ème} saison AITerre ado !**

Parmi une sélection de six romans proposés à la lecture plaisir, des milliers de pages seront, durant six mois, dévorés par les jeunes lecteurs des bibliothèques et des collèges participant au prix. À l'issue de cette saison, se tiendra le 28 avril 2018, le forum qui dévoilera le nom de l'auteur plébiscité par les ados.

Pour participer, contacter la bibliothèque de Thorens-Glières et www.mjc-filliere.net

Un engagement fort en faveur des associations

117 associations
sur la
commune

En 2017, la dotation accordée aux associations communales a été de 284 000 euros. Cet effort non négligeable va être maintenu, voir renforcé en 2018. Resserrer les liens sociaux de nos populations afin de préserver la vitalité de

nos villages passe essentiellement par le dynamisme de nos associations.

La mise à disposition à titre gratuit des salles communales pour nos associations a été adoptée le 10 avril 2017 par le conseil municipal. Elle reflète la volonté politique des élus de Fillière de favoriser et de renforcer la vie associative. En 2018, un livret d'information sera édité pour les associations.

Une réunion sera également proposée au début de l'année pour :

- mettre sur pied des animations originales lors du passage du Tour de France le 17 juillet prochain
- réfléchir à l'organisation d'un événement d'envergure sur la commune de Fillière
- débattre de toutes les questions et propositions des associations et de la commune

Une commune sportive à l'image de ses habitants



Le cross de Fillière

Quatre manifestations majeures ont été organisées cette année : le marathon des Glières, la cyclo sportive et la cyclotouriste, le trail des Glières et le cross de Fillière. Félicitations aux lauréats du Challenge

des Glières qui habitent notre commune, Jérôme Calmé et Fabien Vigné, les seuls à avoir effectué les grands parcours des trois épreuves : la cyclo sportive 130 km, le marathon 42 km et le trail 63 km.

500 participants
au Cross de
Fillière

Pour ces événements sportifs comme pour d'autres animations et manifestations, elles ne pourraient être organisées sans le concours actif et indispensable des bénévoles, sans qui rien ne serait possible. La vie dans nos villages en dépend.



Le trail des Glières

Le
de TOUR
FRANCE

Événement majeur en 2018

Le Tour de France 2018 passera par les Glières !

Le mardi 17 juillet 2018, pour la première fois dans l'histoire de la longue épopée du Tour de France, le plateau des Glières sera visité par les coureurs qui vont goûter, en le traversant, aux aléas des routes empierrées comme les "forçats de la route" des années 50 ! A cette occasion, l'histoire du maquis des Glières ne manquera pas d'être évoquée par les commentateurs des 190 pays et leurs chaînes de télévision accréditées.

1^{er} Festho' Rock organisé par Thorens-Fêtes. Merci à tous pour ce super Festho'Rock. RDV le 30 juin 2018 pour une édition encore plus folle !



Trail des Glières :

1200 coureurs adultes inscrits sur 4 courses : 63 kms en duo, 37 kms en duo, 22k ms et 13 kms en solo et 200 enfants inscrits sur 4 courses dans et autour du village. Pas moins de 250 bénévoles pour assurer le bon déroulement de l'événement !



Avenir Musical des Glières

Journée "Portes ouvertes".



Veillées Vernodiennes

Journée marche au Taillefer.



Fête du Four de Laffin Thorens-Glières

Echanges autour des pains, tartes, pizzas, brioches aux pralines cuites dans un vieux four. L'association des "Amis du Terroir du Pays de Fillière" fête cette année ses 40 ans !



Association AZHURE

L'association AZHURE a réuni le 3 juin, 180 petits et grands pour sa première balade gourmande sur le plateau des Bornes. Pour en savoir plus sur l'association : www.azhure74.com



“Tout par Amour”, un beau projet de paroisse

750 personnes sont venues découvrir le film réalisé par la paroisse en l'honneur du 450^{ème} anniversaire de François de Sales.



89 judokas sur le tatami pour le tournoi de Saint Martin Bellevue Dojo le 17 février 2017. Clubs participants : Anney, Cruseilles et Saint-Martin-Bellevue Dojo (Saint-Martin-Bellevue et Thorens les Glières).



Fête MJC de juin 2017

Pour connaître toutes les activités de la MJC : www.mjcfilliere.net



L'ACCA

d'Evires a organisé le 15 novembre 2017 un dimanche à la chasse afin de faire découvrir sa passion. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle journée.

La commune et le Grand Annecy

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, notre commune, comme les quatre autres qui composaient la Communauté de Communes du Pays de Fillière, a rejoint le Grand Annecy. Cette nouvelle collectivité intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'économie, de l'environnement (eau potable, valorisation des déchets, qualité de l'air), de la mobilité, des transports et des déplacements doux, et des personnes âgées.



Votre commune est particulièrement bien représentée puisque 15 membres du Conseil municipal siègent dans les commissions et qu'elle dispose de deux vice-présidences et de 5 conseillers communautaires.

Conseil communautaire :

Christian Anselme - Joël Duperthuy - Claude Jacob - Xavier Piquot - Christian Rophille

Bureau :

Christian Anselme, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de la ruralité.

Christian Rophille, Vice-Président en charge de la valorisation des déchets

Commissions :

Aménagement du territoire :

Christian Anselme - Joël Duperthuy - Catherine Gurliat

Economie :

Isabelle Alais - Michel Pontais

Environnement :

Philippe Macheda - Christian Rophille - Jean Yves Rubin Delanchy

Finances :

Claude Chapotot - Jean-Charles Maxenti

Mobilité :

Christophe Bertholio - Claude Jacob - Laure Odorico

Personnes âgées :

Xavier Piquot - Arlette Rittaud

Pour exercer pleinement ses compétences et prendre en compte la totalité du nouveau territoire, les élus ont choisi de redéfinir l'ensemble de leurs politiques publiques. Pour y parvenir, de nombreux groupes de travail ont été constitués.

Nous vous présentons succinctement les principaux projets engagés. Ils visent à élaborer des documents cadres qui fixeront les grandes orientations et les déclineront sur l'ensemble du territoire.

Projet de territoire

le but est de mettre en place un projet de vie pour les trente prochaines années. Vous serez largement associés à cette démarche qui est parallèle à celle menée à l'échelle de notre commune, et qui englobera les conclusions de toutes les études présentées ci-dessous.

Projet agricole de territoire

quelle agriculture en 2050 ? C'est à cette question qu'agriculteurs et élus vont s'efforcer de répondre. Ce projet est la première action conduite dans le cadre de la politique agricole qu'a choisi de mener le Grand Annecy. Certains craignaient de voir la ruralité s'effacer dans cette grande agglomération. C'est l'inverse qui se produit puisque jusqu'alors aucune des cinq anciennes collectivités qui ont donné naissance au Grand Annecy n'avait de véritable politique agricole.

Schéma d'aménagement des zones d'activités économiques

le travail vise à répertorier le potentiel disponible et à répartir les activités de manière cohérente sur le territoire.

Plan de déplacement urbain

quelle offre de transport collectif doit-être mise en place ? Comment réduire la part de l'automobile dans les déplacements quotidiens, favoriser le covoiturage, permettre les déplacements doux ?

Plan Air Energie Climat Territorial

la qualité de l'air est un enjeu majeur. De nombreuses actions sont déjà engagées

pour réduire la pollution atmosphérique, d'autres sont à l'étude.

Plan Local de l'Habitat

un nouveau PLH est en cours d'élaboration. Il définira les modalités de financement des logements aidés et donnera des objectifs à chaque commune.

Plan territorial pour les espaces naturels sensibles

en partenariat avec le Conseil Départemental qui finance jusqu'à 80% certaines actions, il s'agit de répertorier les espaces qui présentent un grand intérêt faunistique et floristique et d'engager des actions de protection = zones humides, alpages, forêts, milieux remarquables...

Schéma de randonnée pédestre

l'action consiste à répertorier les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, à réfléchir à de nouveaux itinéraires et à assurer leur entretien.

Comme vous pouvez le constater c'est un travail considérable qui est engagé et qui aura un fort impact sur le développement futur de notre commune et de l'ensemble du bassin de vie annécien. Il prouve que la décision de rejoindre le Grand Annecy était la bonne et qu'il aurait été dommageable pour notre territoire de rester à l'écart de cette puissante dynamique.

www.grandannecy.fr



L'agenda de ce semestre...

JANVIER 2018

Concours de belote

Dimanche 14 janvier

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par Avenir Musical des Glières

Cérémonie des vœux de la commune de Fillière

Vendredi 19 janvier, 19h

Mise à l'honneur de Jean Monin et cérémonie des vœux de la commune de Fillière. A 18h : remise de diplôme et de la médaille de citoyen d'honneur à Jean Monin, benjamin du corps Franc-Simon, déporté de Mauthausen.

19h : vœux à la population.

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par la Commune de Fillière

Soirée dansante à thème

Samedi 27 janvier

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

FÉVRIER 2018

Championnats de France de ski de fond

Samedi 3 et dimanche 4 février

Domaine nordique des Glières

Repas paroissial

Dimanche 11 février

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

SEP en Glisse

Mercredi 14 février

Le centre UFOVAL et son directeur Ludovic Clavaud organisent une journée festive pour les malades de la sclérose en plaques.

Infos : www.sepaimpossible.com

Plateau des Glières

Organisé par La Métralière

Festi Glières

Mercredi 21 février

A partir de 10h, sur le plateau des Glières, participez à la journée de découverte des glisses nordiques : ski de fond, biathlon, raquettes, chiens de traîneaux, paret... et différentes animations de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Utilisez les navettes gratuites Mobi'Alpes au départ de Thorens-Glières !

Plateau des Glières

Organisé par Le Domaine nordique des Glières

Trail and skate

Vendredi 23 février

Plateau des Glières

Organisé par Le Domaine nordique des Glières

Carnaval

Samedi 24 février, 14h-19h

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

Loto

Dimanche 25 février, 14h-19h

Salle des Fêtes d'Aviernoz

Organisé par l'association Les Veillées Vernodiennes

MARS 2018

Fête du timbre

Samedi 10 et dimanche 11 mars

Salle des Fêtes d'Aviernoz

Organisé par L'Amicale Philatélique des Pays de la Filière

Saint-Patrick

Samedi 17 mars

Place de la mairie, Thorens-Glières

Marathon des Glières

Dimanche 18 mars

Infos : www.marathondesglieres.com

Plateau des Glières

Loto

Dimanche 18 mars

Salle Jean Bouvet, les Ollières

Organisé par le Club des aînés des Ollières

Spectacle de théâtre

"C'est dans les vieux pots..."

Dimanche 18 mars, 17h30

Cinéma Le Parnal

Organisé par la compagnie Les Furieuses



AVRIL 2018

Chasse aux œufs

Lundi 2 avril

Place de la liberté, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

Spectacle

Samedi 7 avril

Pièce de théâtre : "Un grand cri d'amour", de Josiane Balasko, au profit de la lutte contre le cancer de l'enfant. Interprété par la troupe : ART' WEEK.

Salle des Fêtes d'Aviernoz

Organisé par Les Veillées Vernodiennes

Soirée repas

Samedi 28 avril

Salle Tom Morel, Thorens-Glières

Organisé par Avenir Musical des Glières

MAI 2018

Soirée concerts Tremplin pour Festho'Rock

Samedi 26 mai

Place de la mairie, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes

JUIN 2018

Exposition fin année association Outil en main

Samedi 2 juin

Salle Jean Bouvet, les Ollières

Organisé par Outil en main

Spectacle théâtre

Samedi 16 juin

Salle le Cercle, Evires

Organisé par l'Association les P'tits brulins

Cérémonie du 18 juin

Lundi 18 juin

Plateau des Glières

Organisé par la Commune de Fillière

Festh'o Rock

Samedi 30 juin

Place Esnandes, Thorens-Glières

Organisé par le Comité des Fêtes



Coordonnées de la mairie de Fillière et des mairies déléguées

Fillière et Thorens-Glières

300 rue des Fleuries, Thorens-Glières
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 22 82 32
Email : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

Évires

Chef-Lieu, Évires
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 62 01 72
Email : mairie.evires@orange.fr

Saint-Martin-Bellevue

1 route des écoles,
Saint-Martin-Bellevue
74370 FILLIERE
Tél. 04 50 60 32 04
Email : mairie@stmartin-bellevue.fr

Aviernoz

Chef-Lieu, Aviernoz
74570 FILLIERE
Tél. 04 50 22 41 92
Email : mairie.aviernoz@orange.fr

Les Ollières

1 route du Praz, Les Ollières
74370 FILLIERE
Tél. 04 50 60 31 59
Email : mairie@les-olliers.fr

Horaires d'accueil

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aviernoz	9h-11h30				15h-19h	
Évires		14h-17h30		9h-12h 14h-18h30		
Commune de Fillière + Thorens-Glières	9h-12h 14h-17h	15h-19h	8h30-12h 14h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h
Les Ollières		15h30-19h			14h-18h	
Saint-Martin- Bellevue	10h-12h 16h-19h	10h-12h 16h-19h		10h-12h 16h-19h		

Inscrivez-vous à la newsletter !

Abonnez-vous à notre lettre d'information numérique en vous inscrivant sur notre page d'accueil du site internet, elle paraîtra tous les deux mois. Vous pourrez également vous la procurer à l'accueil de votre mairie déléguée. **Rendez-vous sur www.commune-filliere.fr**

Suivez-nous sur  <https://fr-fr.facebook.com/CommuneNouvelleFilliere/>

www.commune-filliere.fr

